

Adhérer au Comité Professionnel des Galeries d'Art

Les demandes d'adhésion sont examinées lors des réunions du Conseil de direction du Comité Professionnel des Galeries d'Art et sont soumises à l'approbation des membres du Bureau.

Toute galerie souhaitant adhérer au Comité doit fournir les documents suivants :

- La demande d'adhésion complétée et signée.
- Le questionnaire galerie dûment rempli qui indique notamment le code APE, le numéro de contribution diffuseur (URSSAF Limousin), et l'adhésion à la Convention collective (Commerces de Détails Non-Alimentaires – CDNA).
- Les fiches de parrainage de deux membres actifs du Comité Professionnel des Galeries d'Art.
- L'indication de la cotisation dont le montant est proportionnel au chiffre d'affaires sur la base déclarée de l'exercice comptable précédent (par exemple : la cotisation 2026 est calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé en 2025).
- Un extrait Kbis justifiant de son inscription au Registre du Commerce.

L'adhésion implique pour le·la galeriste :

- L'acceptation du code de déontologie, des statuts de l'association et des obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le bon règlement de sa cotisation annuelle. Le financement du Comité Professionnel des Galeries d'Art est assuré par les cotisations de ses adhérents. La rigueur et la solidarité des membres sont essentielles pour reconnaître à sa juste valeur le travail d'information et de soutien que le Comité met à leur disposition. Ce mode de fonctionnement garantit une intégrité morale et une totale indépendance.
- L'obligation d'informer le CPGA de tout changement des conditions d'exercice de votre activité (galeriste devenu courtier, etc.).
- L'obligation de répondre aux études menées par le CPGA : les actions menées par le CPGA auprès des instances publiques, et la communication diffusée dans les médias, exigent des données tangibles et actualisées étayant nos argumentaires. Un questionnaire annuel est envoyé aux adhérents pour alimenter le « baromètre » des galeries d'art (étude du profil de leurs structures et de leurs artistes) ; et des études ponctuelles sont menées sur des problématiques spécifiques liées à leur activité. La réussite des actions du Comité Professionnel des Galeries d'art dépend de la mobilisation de ses membres et de l'exhaustivité de leurs réponses.

Renseignements sur votre galerie

Votre activité principale (cocher la case correspondante) : Galerie Courtage

Répartition de l'activité (en pourcentage, total 100%):

Galerie (ventes) _____ % - Courtage _____ % - Autre (à définir) _____ %

Raison sociale (comme indiqué sur le Kbis) : _____

Enseigne : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone mobile : _____ Téléphone fixe : _____

Site Web : _____

Contact(s) CPGA :

Email / Direction : _____ @ _____

Autre(s) contact(s) // spécifier : générique – communication – juridique – régie – comptabilité...

Email / _____ : _____ @ _____

Email / _____ : _____ @ _____

Email / _____ : _____ @ _____

Statut juridique de l'entreprise (cocher la case correspondante) :

Entreprise individuelle S.A S.A.R.L Autre (préciser) _____

Registre de commerce n° : _____ Code APE _____

Date de début d'activité : / /

Numéro de contribution diffuseur à l'URSSAF Limousin (obligatoire) : _____

Adhésion à la CDNA 2026 (à demander au comptable éventuellement) : _____

Pour mémoire, les galeries membres du CPGA doivent contribuer à la sécurité sociale des artistes-auteurs et à la Convention collective (Commerce de Détails Non-alimentaire – CDNA) :

L'adhésion à l'APCDNA correspond à l'affiliation à la CDNA, la convention collective dont le CPGA dépend. Cette adhésion devient obligatoire pour les galeries dès l'embauche de leur premier salarié. Toutefois, une galerie sans salarié doit tout de même remplir le bordereau figurant en fin de ce dossier, en indiquant '0 salarié'. Elle ne sera alors pas assujettie au paiement, mais cette démarche témoigne de la bonne prise en compte de la convention.

Demande d'admission au
Comité Professionnel des Galeries d'Art

Je soussigné(e) M. / Mme

Né(e) à

Agissant en mon nom personnel : En qualité de propriétaire En qualité de représentant légal

Demande l'admission de la galerie _____

au Comité Professionnel des Galeries d'Art.

Je m'engage sur l'honneur à respecter les règles déontologiques de la profession telles que définies dans le code de déontologie du Comité Professionnel des Galeries d'Art, ainsi que la réglementation administrative et sociale en vigueur, et notamment à régler la cotisation annuelle au Comité Professionnel des Galeries d'Art, la contribution diffuseur à l'Urssaf Limousin (le cas échéant) et la contribution à la Convention collective des Commerces de Détail Non-Alimentaire (CDNA). Je m'engage également à respecter mes obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Je m'engage à ne pas prendre la parole au nom du Comité à moins d'y avoir été invité par le Conseil de direction ou le Président de l'organisme.

Le : / /

Signature :

Questionnaire

Quel(s) est (sont) votre (vos) domaine(s) d'activité :

- Art contemporain
- Art Moderne
- Art Ancien
- Antiquités
- Autre _____

Intervenez-vous sur le 1er et le 2nd marché ? Indiquez une répartition :

- 1er marché _____ %
- 2nd marché _____ %

Pouvez-vous formuler la tendance de votre galerie ?

Combien d'artistes représentez-vous :

Répartition en % de vos artistes représentés :

- Scène française (artistes résidant en France) _____ %
- Artistes vivants _____ %
- Artistes Hommes _____ % - Femmes _____ %

Avez-vous des artistes et/ou des successions d'artistes sous contrat ? Oui Non

Avez-vous une activité d'édition ? Oui Non

Noms des principaux artistes que vous défendez :

COMITÉ PROFESSIONNEL DES GALERIES D'ART

A quelle(s) foire(s) avez-vous participé les deux dernières années ?

Combien de personnes (en équivalent temps plein) compte votre galerie :

- Dirigeant non-salarié _____
- Dirigeant salarié _____
- CDI _____
- CDD _____
- Indépendant régulier _____
- Stagiaire _____

Avez-vous déjà eu une galerie ? Oui Non Pendant combien d'année(s) ? _____

Avez-vous déjà exercé dans une galerie ? Oui Non Pendant combien d'année(s) ? _____

À quelle adresse :

Code Postal :

Ville :

Sinon, activités principales exercées jusqu'à ce jour :

Parrainage d'une demande d'adhésion

Je soussigné(e) : M. / Mme

Représentant la galerie

Membre du Comité des Galeries d'Art, accorde mon parrainage à la galerie

Représentée par M. / Mme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

En tant que parrain, je me porte garant de l'honorabilité et des connaissances et compétences professionnelles de la galerie nommée ci-dessous.

Le : / /

Signature du parrain :

Parrainage d'une demande d'adhésion

Je soussigné(e) : M. / Mme

Représentant la galerie

Membre du Comité des Galeries d'Art, accorde mon parrainage à la galerie

Représentée par M. / Mme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

En tant que parrain, je me porte garant de l'honorabilité et des connaissances et compétences professionnelles de la galerie nommée ci-dessous.

Le : / /

Signature du parrain :

Barème des cotisations 2026

Basé sur le chiffre d'affaires 2025

Chiffre d'affaires annuel	Tranche de cotisation	Montant de la cotisation
Inférieur à 80 000 €	n° 1	350 €
Entre 80 000 et 150 000 €	n° 2	460 €
Entre 150 000 et 280 000 €	n° 3	620 €
Entre 280 000 et 400 000 €	n° 4	810 €
Entre 400 000 et 500 000 €	n° 5	1020 €
Entre 500 000 et 750 000 €	n° 6	1340 €
Entre 750 000 et 1 150 000 €	n° 7	1630 €
Entre 1 150 000 et 1 550 000 €	n° 8	2070 €
Entre 1 550 000 et 2 200 000 €	n° 9	2380 €
Entre 2 200 000 et 3 000 000 €	n° 10	2700 €
Entre 3 000 000 et 10 000 000 €	n° 11	3500 €
Supérieur à 10 000 000 €	n° 12	3990 €

MERCI D'ENTOURER OU DE SURLIGNER VOTRE TRANCHE DE COTISATION.

Toute adhésion en cours d'année entraîne un calcul au prorata de la cotisation, en fonction de la date d'entrée dans l'association.